



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **26 février 2026**,

L'an deux mille vingt-six, le **vingt-six** du mois de février à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 13 février 2026 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Marie-France LURIER – Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Gilbert LIENHARD - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS – M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJILAT - M. Frédéric CASSERA - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : M. André BUISSON - Mme Corinne COLONEL - Mme Carole TABBAGH-GRUAU - Mme Muriel BUISSON - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Thierry BEAUVAIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants** :

M. Jan BOGERMAN remplacé par Mme Marie-Yvonne THEBAULT  
Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond Le VAN

**Membres ayant donné pouvoir** :

Mme Béatrice BOULOGNE à M. Frédéric CASSERA  
Mme Pauline PABIOT à M. Alexandre BLANDIN  
M. Michel RENAUD à M. Gilbert LIENHARD  
M. Jean-Pierre MARASI à Mme Annie MILLIARD  
M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD à M. Patrick BONDEUX  
Mme Sylvie REBOULLEAU à M. Pascal KNOPP  
Mme Pascale QUILLIER à M. Michel VENEAU  
M. Bertrand FLANDIN à M. François DENIZOT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Michel BARRIERE** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**SCIC SA Abattoir de Cosne - Participation complémentaire au capital**

Monsieur COINTAT ne prend pas part au vote.  
M. BONDEUX prend la présidence de l'assemblée.

Vu l'article L5214-16 du CGCT portant transfert des compétences relevant des « actions de développement économique » aux communautés de communes ;

Vu l'article 36 de la Loi n°2001-624 autorisant les collectivités publiques et leur groupement à participer au capital des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) ;

Vu les statuts de la SCIC « Cosne Abattoir » ;

Vu les délibérations des 10 décembre 2024 et 27 mars 2025 autorisant Cœur de Loire à entrer dans le capital de la SCIC ;

Pour permettre à la SCIC de consolider son activité, il vous est proposé d'augmenter la participation de Cœur de Loire dans le capital de la SCIC par l'achat de 578 parts supplémentaires pour une somme de 99 994 € (173 € la part). Les parts totales détenues par Cœur de Loire s'élèveront ainsi à 598.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau et après en avoir délibéré :

- **VALIDE** la participation de Cœur de Loire dans le capital de la SCIC à hauteur de 578 parts, soit pour la somme de 99 994 € ;
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55  
Présents : 38  
Pouvoirs : 8  
Votants : 46  
Pour : 44  
Abstention : 1  
Contre : 1

**MAJORITÉ**

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président



M. Michel BARRIERE, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 06/03/2026  
Reçu en préfecture le 06/03/2026  
Publié le 06/03/2026  
ID : 058-200067916-20260226-2026\_26\_02\_20-DE